



GUIDE DU CANDIDAT ET RÈGLEMENT

INCUBATEUR 2026 - 2027

7^e PROMOTION



Sommaire

A propos du Philanthro-Lab	1
A propos de l'Incubateur	2
A qui s'adresse l'Incubateur ?	3
Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?	4
Qu'apprend-on au cours du programme ?	6
Les engagements du Philanthro-Lab	8
Les engagements des incubé-e-s	8
Calendrier 2026-2027	10
Règlement	10
Liens utiles	14

A propos du Philanthro-Lab

« Parce que donner rend meilleur et plus heureux, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société. Demain, soyons tous philanthropes ! »

Karine & Philippe Journo, Présidents-Fondateurs du Philanthro-Lab

Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie, a ouvert ses portes en 2020. Inauguré à l'automne 2021, ce lieu de vie ouvert à tous, poursuit une ambition inédite : fédérer, accompagner et faire rayonner la philanthropie et l'engagement.

Né à l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, le Philanthro-Lab est un concept innovant et inédit porté par Karine & Philippe Journo, un couple de philanthropes convaincu que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement d'un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie et au vivre-ensemble.

Ainsi, le Philanthro-Lab a l'ambition de répondre à une triple mission :

- **Célébrer et faire rayonner l'engagement**

Ce lieu exceptionnel, souhaite faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et ainsi développer la culture du don.

- **Réunir un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie**

En mettant "le beau au service du bien", le Philanthro-Lab propose un cocon au coeur de Paris aux acteurs et actrices de l'intérêt général : que ce soit pour travailler au sein de ses espaces de coworking ou pour profiter d'une programmation conçue pour enrichir leurs réflexions, compétences et

réseaux, le Philanthro-Lab se veut un espace d'émulation et de rencontres au service du bien commun.

- **Accompagner et soutenir les professionnels de l'intérêt général**

Laboratoire d'expérimentations et d'innovations au service de l'intérêt général, l'institution vise à aider les associations, fondations ou fonds de dotation à concrétiser et à décupler l'impact de leurs projets à but non lucratif, grâce aux programmes d'[incubation](#) et, depuis 2024, d'[accélération](#).

A propos de l'Incubateur

Conçu pour les fondateur·ice·s ou dirigeant·e·s de jeunes projets associatifs ou philanthropiques (responsables de fonds de dotation ou de fondations), ce dispositif de formations et de conseils accompagne gratuitement chaque année 10 structures émergentes pour les aider à structurer, à développer et à pérenniser leurs projets d'intérêt général.

Valorisé à plus de 360 000 euros, ce programme offre un accompagnement collectif et individuel stratégique et intensif de 9 mois (quasi-intégralement en présentiel) grâce à la mobilisation de sa communauté de mécènes et de partenaires-experts.

L'appel à candidatures pour recruter la 7^e promotion est ouvert du 18 mai au 21 juin 2026.

A qui s'adresse l'Incubateur ?

Ouvert aux structures à but non lucratif qui cherchent à répondre de façon pertinente et/ou innovante à une problématique d'intérêt général, le programme s'adresse à des **porteurs de projets associatifs** (fondateur·ice ou délégué·e général·e de la structure) **éligibles au régime fiscal du mécénat** qui ont testé leur projet par le biais d'un premier déploiement et qui nécessitent un accompagnement stratégique extérieur pour se structurer, se renforcer et se développer.

Il accompagne également des philanthropes individuels, jeunes fonds de dotation ou fondations privées qui initient une démarche de financement de structures ou de projets d'intérêt général, qui souhaitent professionnaliser leur stratégie de mécénat et de pilotage de projets à impact.

Le programme vise à aider et à accompagner tant la structure et sa cause que son ou sa représentant·e sur lequel/laquelle reposent la viabilité, l'incarnation et le potentiel d'impact du projet.

Ainsi, le candidat ou la candidate devra démontrer sa motivation et sa disponibilité. Les lauréat·e·s s'engagent à libérer le temps requis par le parcours et à participer à toutes les formations et séances prévues au cours des 9 mois du programme¹ (*temps de présence au Philanthro-Lab estimé à environ 1,5 jour par semaine en moyenne*).

En écho à la signature du Philanthro-Lab « Toutes les causes sont bonnes » et dans un esprit de diversité et d'enrichissement mutuel, l'Incubateur est

¹ Il n'existe pas de semaine type avec un jour de la semaine dédié au programme : les modules peuvent être répartis sur différentes demi-journées (voire journées) de la semaine. Le Philanthro-Lab s'engage à donner une visibilité minimum de 3 semaines sur le calendrier du parcours (consultable par les lauréat·e·s sur un drive partagé et régulièrement mis à jour).

ouvert à toutes les structures portant une mission d'intérêt général quel que soit son champ d'action (*à l'exclusion des causes politiques ou religieuses*).

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?

- Porter un projet associatif : association régie par la loi 1901, reconnue d'utilité publique et/ou d'intérêt général et éligible au régime fiscal du mécénat (*l'obtention d'un rescrit fiscal n'est pas obligatoire pour candidater*),
- Porter un projet de fondation ou de fonds de dotation distributeur et/ou opérateur souhaitant déployer des projets d'intérêt général ou structurer et développer une stratégie de mécénat,
- Occuper un rôle central et disposer du pouvoir décisionnaire au sein de la structure (*dirigeant·e ou président·e-fondateur·ice*),
- Justifier d'une existence juridique (dépôt des statuts) et avoir déjà initié un premier déploiement du projet (*ne seront pas acceptés les projets en phase d'idéation*),
- Démontrer la pertinence du projet en réponse à une problématique d'intérêt général et d'utilité sociale et le potentiel de développement du projet,
- Disposer d'un budget annuel inférieur à 250 000 euros (voir paragraphe suivant « ne seront pas recevables »),
- Avoir domicilié sa structure en France ou au sein de l'Union Européenne,
- Exercer ses principales missions sur le territoire français (*à l'exception des actions humanitaires, environnementales, scientifiques ou*

contribuant au rayonnement des connaissances scientifiques, de la culture et de la langue françaises),

- Démontrer sa motivation et s'engager à se rendre disponible pour participer à l'ensemble du programme, soit une disponibilité, en présentiel au Philanthro-Lab, d'environ 1,5 jour par semaine en moyenne pour assister à tous les modules dits « obligatoires » (*formations collectives, coachings individuels, regards croisés du mécénat et certaines masterclass*). Les plannings hebdomadaires sont connus au moins 3 semaines à l'avance (cf. [Charte d'engagement disponible ici](#)).

Ne seront pas recevables :

- Les structures et projets à caractère politique et/ou religieux,
- Les structures dont le budget annuel en cours est supérieur à 250/300 K€ (*lors de l'instruction des dossiers, l'équipe du Philanthro-Lab adopte une lecture humaine et réaliste des candidatures. Ainsi, et pour éviter les effets de seuil, le montant du budget sera considéré au regard du degré de maturité du projet et des besoins de la structure*),
- Les structures lucratives, commerciales ou ne relevant pas des critères de l'intérêt général et du régime fiscal du mécénat,
- Les candidats et candidates n'occupant pas un rôle décisionnaire avec un périmètre d'action transverse au sein de la structure,
- Un groupe de personnes : le programme vise à soutenir le développement du projet et l'entrepreneur-e social ou dirigeant-e qui le porte et l'incarne dans sa phase de structuration et de développement. Si les lauréat-e-s sont invité-e-s à faire ruisseler les apprentissages du programme à leurs équipes (CA, salariés,

bénévoles, stagiaires...) dans un deuxième temps, le programme est avant tout dédié à un·e fondateur·ice ou délégué·e général·e pour l'accompagner sur sa vision, sa montée en compétences et sa posture de leadership .

Qu'apprend-on au cours du programme ?

Le programme vise à apporter aux lauréat·e·s un cadre privilégié leur permettant :

- de bénéficier d'un soutien individuel et collectif avec d'autres socio-entrepreneur·e·s,
- de se former et d'acquérir les connaissances, outils et réflexes requis pour gérer et développer un projet associatif ou philanthropique, dont pourront bénéficier à terme leurs équipes et gouvernance : *compétences juridiques, comptabilité, gouvernance, levée de fonds, mesure d'impact, communication ...* ([Consulter ici le parcours de la 6e promotion 2025-2026](#))
- de bénéficier d'un accompagnement individuel en leadership pour leur fournir les outils utiles afin de lutter contre la solitude de l'entrepreneur social et d'incarner leur projet,
- de faciliter la mise en réseau et l'acculturation aux spécificités du secteur de l'intérêt général.

Les lauréat·e·s bénéficieront d'un accompagnement de 9 mois et d'un suivi individualisé assuré par les responsables et les partenaires-experts de l'Incubateur du Philanthro-Lab.

Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- **Des formations collectives et ateliers de co-développement** sur des sujets stratégiques pour acquérir les fondamentaux et consolider ses connaissances sur un large panel de thématiques en lien avec la gestion et le développement d'une structure d'intérêt général : *levée de fonds, questions juridiques, comptabilité, gouvernance, communication, mesure d'impact, plaidoyer, digitalisation, coopération, RH ...* ;
- **Un coaching individuel** destiné à accompagner les lauréat·e·s sur l'incarnation de leur projet et à travailler leur posture de leadership et d'entrepreneur social ainsi que *le pitch* et ses prises de parole en public;
- **Un accompagnement personnalisé** par le Philanthro-Lab pour soutenir et orienter les lauréat·e·s dans leurs parcours (points d'étapes, aide à la réflexion, à la priorisation ou au positionnement, mises en relation, etc.) ;
- **Des consultations individuelles sous forme de permanences-conseils** avec des experts pour obtenir des informations et recommandations sur leurs problématiques spécifiques liées à la gestion associative : comptabilité, juridique et droit du travail, gouvernance, communication, plaidoyer, outils numériques ;
- **L'accès à des Masterclass et conférences** organisées par le Philanthro-Lab sur des sujets en lien avec les enjeux et métiers de la philanthropie ;
- **Des "Regards croisés du mécénat"** et une facilitation pour la mise en réseau avec des acteur·ice·s clés du secteur philanthropique (mécènes, dirigeants associatifs ou experts) ;

- **Des moments d'échanges conviviaux** avec une communauté d'acteurs et d'actrices engagé·e·s du secteur associatif et/ou philanthropique

Les engagements du Philanthro-Lab

En plus de l'accompagnement collectif et individuel dispensé par le Philanthro-Lab et ses partenaires-experts, chaque incubé·e bénéficiera :

- d'un poste de travail nomade sur les plateaux de coworking du Philanthro-Lab (à compter de la rentrée du programme en septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027),
- de l'équivalent de deux heures d'accès aux salles de réunion du Philanthro-Lab par mois,
- d'un accès aux services liés (wifi, copieur, support technique, ...),
- d'un accès aux espaces partagés du Philanthro-Lab (sous réserve qu'ils ne soient pas privatisés),

La valeur totale du programme offert par le Philanthro-Lab est ainsi évaluée à plus de 36 000 euros par lauréat.e de l'Incubateur.

À l'issue du programme d'incubation, les structures incubées pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

Les engagements des incubé·e·s

Les incubé·e·s s'engagent à suivre le programme d'accompagnement, établi avec les équipes du Philanthro-Lab au regard de leur projet et de

leurs besoins, dans son intégralité. Une charte d'engagement relative à l'assiduité devra être signée dans le cadre du processus de sélection (consulter [la charte ici](#)).

S'ils ou elles sont invité·e·s à venir défendre leur candidature, les candidat·e·s s'engagent à libérer leur agenda pour se présenter au jury de sélection qui aura lieu au Philanthro-Lab la semaine fin août 2026 (cf. calendrier en ligne).

Les finalistes invités au jury de sélection s'engagent à être présents le jour de la Rentrée du programme (date exacte à confirmer à l'annonce des pré-sélections).

Il ne sera pas possible de se faire représenter pour les deux rendez-vous mentionnés ci-dessus.

La promotion devra s'impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des apprentissages et recommandations qui leur seront faites.

Bien qu'il soit ponctuellement et exceptionnellement possible de se faire remplacer par un membre de son équipe ou de sa gouvernance, il est demandé aux lauréats de dédier en moyenne 1,5 jour par semaine au programme d'incubation en présentiel (la majorité des modules proposés n'étant pas à distance et/ou à la carte).

Les incubé·e·s s'engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

Les incubé·e·s s'engagent à accorder un [droit à l'image](#) pour toute photographie ou vidéo réalisée dans l'enceinte du Philanthro-Lab et dans le cadre du programme. Une autorisation relative aux droits d'image devra être signée par les lauréats dans le cadre du processus de sélection.

Calendrier 2026-2027

Ouverture de l'appel à candidatures	18 mai 2026
Date limite de dépôt des dossiers	21 juin 2026 (<i>avant minuit</i>)
Examen des candidatures, pré-entretiens (en visio) et présélection des dossiers par le Philanthro-Lab	Du 22 juin au 10 juillet 2026
Annonce des pré-sélections et convocation des finalistes au jury de sélection	13 juillet 2026
Passage devant le jury de sélection (en présentiel au Philanthro-Lab)	Fin août 2026
Annonce des lauréats et contractualisation	Début septembre 2026
Rentrée de l'Incubateur et lancement du programme (présence obligatoire des lauréats)	28 septembre 2026
Cérémonie de clôture et fin du programme	Juin 2027

Règlement

Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'Incubateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

1. Instruction des dossiers

Les candidatures seront ouvertes **le 18 mai 2026**.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : www.philanthro-lab.org

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le **21 juin à 23h59**. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par mail à l'adresse programmes@philanthro-lab.org.

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier complet.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

La participation au processus de sélection du programme du Philanthro-Lab est évidemment compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

L'équipe du Philanthro-Lab présélectionnera les dossiers sur la base des critères précisés dans ce guide et s'entretiendra avec les candidats présélectionnés pour s'assurer de la pertinence de leur projet et de leur motivation entre le 22 juin et le 10 juillet 2026.

Les candidats présélectionnés seront soumis à la validation finale du comité de sélection.

2. Sélection et présentation orale des finalistes

Le jury est animé par l'équipe du Philanthro-Lab. Il se réunira pour auditionner les structures présélectionnées lors d'une présentation orale qui se déroulera dans les locaux du Philanthro-Lab la semaine du 24 août.

La présentation orale a pour objectif de présenter en détail le projet (genèse, mission, organisation, actions, impact attendu, enjeux de développement) et de motiver sa candidature en faisant apparaître la valeur ajoutée du programme pour la structure et ses enjeux. Elle vise

également à évaluer la capacité du candidat/de la candidate à s'engager dans le parcours, à y consacrer du temps et à s'intégrer dans un collectif.

Elle permettra par ailleurs au jury de poser des questions et d'évaluer chaque candidature en se basant sur la grille de critères du Philanthro-Lab.

La durée de la présentation est fixée à 15 minutes:

- 5 minutes de présentation
- 10 minutes de questions et d'échanges avec le comité de sélection

À l'issue des auditions, le jury délibère et fait le choix de retenir les structures qui seront incubées.

Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à candidatures.

Toutes inscriptions et participations effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions listées dans l'article "**Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?**" ([cf. page 4](#)).

Lors du dépôt de sa candidature, le candidat ou la candidate devra fournir les documents suivants :

- Statuts de la structure (publication au Journal Officiel et tout document justifiant de l'éligibilité au régime fiscal du mécénat),
- Présentation de sa gouvernance,

- Organigramme de la structure,
- Budgets prévisionnels 2026 et 2027,
- Copie de la carte d'identité nationale (CNI) ou du passeport de la personne qui s'engage à suivre le programme,
- Courte biographie/CV de la personne qui candidate au programme et s'engage à le suivre,
- Lettre de motivation / note de présentation du projet qui démontre l'envie de suivre le programme et exprime les besoins et attentes recherchés dans le cadre de l'accompagnement,
- [Droits à l'image](#) valable pour toute la durée du programme en cas de sélection de la candidature,
- Engagement sur l'honneur à assister à toutes les formations obligatoires, coachings et rencontres inspirantes (soit environ 1,5 jour de disponibilité par semaine en moyenne sur les 9 mois du parcours).

Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréat·e·s acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab et reproduits, pour une durée minimum de 5 ans à compter de la date de leur incubation. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande écrite adressée à programmes@philanthro-lab.org.

Les lauréat·e·s acceptent que leur logo, les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient reproduits (cf. [droits à l'image](#)).

Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à candidatures implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Article 6 – Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel vous concernant et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : contact@philanthro-lab.org

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du comité de sélection et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.

Merci pour votre intérêt pour l'Incubateur du Philanthro-Lab.

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre candidature.

Nous avons hâte de découvrir votre projet et, peut-être, de vous accueillir au sein de cette nouvelle promotion.

À très bientôt au Philanthro-Lab !

Liens utiles

Nous contacter :

programmes@philanthro-lab.org

L'Incubateur :

www.philanthrolab.org/nous-rejoindre/incubateur/

Candidatez :

www.philanthrolab.org/formulaire-de-candidature-incubateur-2026-2027/

Droits à l'image :

www.philanthrolab.org/Droit-a-limage-PL-Incubateur-2026-2027.pdf

Charte de l'engagement :

www.philanthrolab.org/Charte-dengagement-PL-Incubateur-2026-2027.pdf

Parcours pédagogique 2025-2026 :

www.philanthrolab.org/Parcours-pedagogique-Incubateur-2025-2026.pdf